



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 42833

Texte de la question

Du fait de l'homonymie, les services administratifs confondent parfois deux personnes ayant le même patronyme et le même prénom, voire parfois la même date de naissance. Ces erreurs sur la personne engendrent de nombreuses difficultés, telles que notamment non-paiement de prestations sociales, difficultés à obtenir une carte d'assurance maladie ou désagréments, pour ceux de nos concitoyens qui en sont victimes. Il lui fait observer qu'il est extrêmement difficile et long de démontrer à l'administration son erreur et que ces situations complètement absurdes sont révélatrices d'un dysfonctionnement dans notre système d'identification. En conséquence, M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur l'opportunité d'améliorer notre système d'identification. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier, dans les meilleurs délais, à ces problèmes absurdes qui ont parfois des conséquences véritablement dramatiques.

Texte de la réponse

La difficulté que l'honorable parlementaire évoque relève de la problématique générale du service rendu à l'utilisateur par les services administratifs. En l'absence de précision quant aux cas concrets illustrant cette difficulté, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat est en mesure de confirmer que cette question est à prendre en compte catégorie par catégorie dans le cadre des démarches qualité mises en oeuvre dans différents ministères et systématisées sur un plan interministériel selon les directives du comité interministériel pour la réforme de l'Etat. Il convient par ailleurs de se garder, compte tenu des règles édictées par la commission nationale de l'informatique et des libertés, de la tentation d'utiliser un identifiant unique des usagers de l'administration, qui lèverait certes les difficultés d'homonymie mais serait susceptible d'attenter aux principes généraux des libertés publiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42833

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1410

Réponse publiée le : 22 mai 2000, page 3144